



Présents : C. BLAIN, G. BOUHIN, M. CHAPPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, C. GABRY, F. GARCIA, J-P. GURTNER, B. JEANNIN, A. LOUVRIER, O. MARLOT C. MICHEL, N. PECOT, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, I. VINAI, T. VUITTENEZ.

Excusés : A. CARRIERE, F. DOLE, F. OLERON, L. SCHNEITER procuration respective à M. DESTAING, G. BOUHIN, O. MARLOT, A. LOUVRIER.

Le compte rendu du conseil municipal du 9 mai est validé à l'unanimité. Quorum atteint.

Le maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- le contrat pour la réalisation et le suivi de l'auto-surveillance avec GAZ et EAUX de la STEP

Le conseil municipal se prononce favorablement pour le rajout de cette délibération à l'ordre du jour.

1. Vie de la commune

- Groupement d'achat fioul et granulés : les inscriptions ont été nombreuses, le groupement d'achat est maintenant effectif. Nous reviendrons vers les personnes inscrites au mois de septembre.
- Un arbre malade sera coupé au champ de foire (à coté du cimetière). Si vous êtes intéressés pour récupérer le bois gratuitement, merci de contacter le secrétariat. Le premier arrivé sera retenu.
- Tous les membres **riverains des chemins** de l'Association Foncière de Remembrement de LABERGEMENT DU NAVOIS sont convoqués à **une réunion le mercredi 29 juin à 19h30** à la mairie, salle du conseil afin de définir son devenir. La commune intervient en tant que facilitateur. Merci de confirmer votre présence au secrétariat.
- Réunion publique et démocratie participative

La réunion publique a rassemblé une cinquantaine de participants :

1^{ère} partie de la réunion : Tous les projets ont été abordés.

Seconde partie : Suite à la consultation du mois de février, des réponses ont été apportées aux remarques et observations des habitants.

Exemple de points pris en compte :

- Matérialisation d'un passage piéton au bout du clos St Claude. Pour celui demandé entre ATAC et la zone d'activités, il devra s'inscrire dans un aménagement en partenariat avec le Département.
- Les panneaux signalétiques pour interdire les déjections animales ont été installés.
- La reprise du chemin du Touillon et des Chaumelles sera faite d'ici la fin du mandat.
- La commune a sollicité l'Agence Nationale des Fréquences pour installer un poste de contrôle du relais TNT (Télévision Numérique Terrestre) qui pose problème. Le rapport d'analyse suivra dans quelques semaines.

Suite à la réunion publique, il est convenu d'avoir un retour de la population via **une consultation démocratique** sur la Feuille Municipale, l'emplacement du Monument aux Morts et la mise en place d'une initiation aux gestes qui sauvent. Vous retrouverez un lien sur le site **levier.fr rubrique « démocratie participative »** ou sur papier au dos de la feuille municipale. Nous attendons vos réponses **avant le 30 juin 2022 inclus.**

- **Communication – Nouvelle feuille municipale**

La municipalité souhaite éditer un trimestriel reprenant les délibérations du conseil mais également l'enrichir par de nouvelles rubriques (Associations, commerces, entreprises...). Ce trimestriel remplacerait la feuille municipale actuelle et le bulletin annuel. Dans ce cadre, les associations devront planifier leurs manifestations sur ces parutions. Dans tous les cas, les délibérations seront publiées sur le site internet de la commune comme le stipule la nouvelle réglementation.

Modalité du vote : A la majorité avec un minimum de 300 votants. Sans ce seuil atteint, seul le conseil municipal sera habilité à prendre la décision.

- **Emplacement du Monument aux Morts**

Le conseil décide de déplacer le Monument aux Morts lors de sa restauration. Le but est de prévoir un aménagement pour l'arrêt du bus du bon côté de la route afin de déposer et récupérer les enfants de l'école Jeanne d'Arc en toute sécurité et dans un même temps, de sécuriser les cérémonies lors du 8 mai et 11 novembre.

Nous vous proposons deux choix :

- à proximité de l'église et ainsi favoriser l'accès à pieds.
- vers le cimetière au champ de foire et ainsi favoriser l'espace autour du Monument.

Modalité du vote : A la majorité avec un minimum de 400 votants. Sans ce seuil atteint, seul le conseil municipal sera habilité à prendre la décision.

- **Mise en place d'une formation en partenariat avec les Sapeurs-Pompiers de LEVIER sur les gestes qui sauvent :**

- Participation de 10 € par personne pour 2h d'initiation – le solde sera supporté par le CCAS.
- Pré-inscription obligatoire pour évaluer les personnes intéressées.
- Les sessions seront organisées avec un minimum de 10 pré-inscriptions.

2. Validation des statuts de la Communauté de Communes Altitude 800

Les changements portent sur l'apport de précisions sur les compétences et intérêts communautaires. Après lecture et débat, le conseil municipal à **l'unanimité** valide les statuts de la CCA 800.

3. Décisions modificatives budgétaires

- **Décision modificative n°1**

Après contrôle des flux croisés entre la CCA 800 et la commune, la trésorerie demande d'annuler un titre de 2020 pour un montant de 9 673.14 € au compte 673.

N'ayant pas le budget nécessaire au chapitre 67, il convient donc de faire un virement du chapitre 011 (charges à caractère général) au chapitre 67 (charges exceptionnelles) de 9 700 €.

Accord à l'unanimité

- **Décision modificative n°2**

Il convient de prévoir une décision modificative au budget bois :

En 2022, la trésorerie a constaté un doublon concernant 2 titres de 2021 ; la trésorerie a demandé d'annuler un des 2 titres mais comme aucun crédit n'a été voté au chapitre 67 (compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs », il convient d'effectuer un virement entre les recettes de fonctionnement (ch 70, compte 7022 « coupes de bois ») d'un montant de 23 110 € et les dépenses de fonctionnement (ch 67 compte 673).

Accord à l'unanimité

4. Convention de la plantation de haies en lien avec la Fédération de chasse

Pour la mise aux normes du terrain de foot, la commune a supprimé la haie d'épicéas en limite du chemin du Tacot. Quelques arbres présentaient des signes de fragilité.

Pour compenser, une nouvelle haie sera replantée avec des essences moins hautes en lieu et place ainsi que dans le prolongement du stade le long de la voie du Tacot pour l'agrément des promeneurs.

Il est proposé de signer une convention avec la fédération de chasse qui prendra en charge la plantation via des fonds dédiés. La commune préparera le terrain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au maire pour signer la convention, étudier et valider la plantation de haies sur d'autres sites.

5. Vente des parcelles AB 30 et AB 33

Rue de Besançon, les parcelles AB 30 et AB 33 appartenant à la commune sont enclavées sur des propriétés privées.

La parcelle AB 30 d'une surface de 150 m² et la parcelle AB 33 d'une surface de 79m² seront mise en vente au profit des riverains.

Le conseil valide le prix de 1€/m² concernant la parcelle AB 30 dont l'usage est de permettre le passage et de 10€/m² pour la parcelle AB 33 dont l'usage est de permettre le passage mais également le stationnement. Des servitudes de passage et de tréfonds pour le voisinage seront prévues.

Le conseil municipal à l'unanimité, donne pouvoir au maire pour signer tous les documents qui s'y réfèrent.

6. Subvention aux associations

Association	€
ADMR	1 000
ASLevier	4 670
Tennis Club Levier	350
Handball Levier	1 510
Escrime La Boyarde	1 280
Judo Club Levier	900
Badminton	460
Fit'N Dance	1 250 + 500
ALPE	270
Randonneurs des Sapins	450

Carreau Levitien	1 100
Familles Rurales	600
Amis du musée	360
Association Laïque	60
Soluna	300
Amis de la Bibliothèque	310
Chorale la pastorale	85
Donneurs de Sang	160
Club du 3ème âge	380
Comice agricole	70
TOTAL	14 315

Accord à l'unanimité. N'ont pas pris part au vote N. PECOT, O. MARLOT, F. GARCIA, M. CHAPPELLIER et J-P. GURTNER.

7. Contrat suivi auto-surveillance de la station d'épuration communale

La Commune de LEVIER et la Société de Distribution GAZ ET EAUX, renouvellent le contrat pour une durée de 3 ans pour un montant passant de 2 100€ à 2 250 € par trimestre et comprenant les nouveaux besoins réglementaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne pouvoir au maire pour signer tous les documents qui s'y réfèrent.

8. Questions diverses

- Un conseiller demande s'il serait possible de ramasser les encombrants une à deux fois par an.

Réponse du SMCOM : Malheureusement non, nous ne faisons pas ce type de prestation. La déchèterie sur la commune accepte tous types de déchets. Si des personnes veulent ce genre de prestation il faut passer par un collecteur privé (COVED, Presta Net, Doubs Recyclage) mais le montant sera relativement important.

- Si les beaux jours impliquent pour tout jardinier qui se respecte les incontournables travaux d'extérieur, il est peut-être nécessaire de rappeler quelques bonnes règles en matière de bruit.

L'arrêté préfectoral du 19 avril 2005 précise que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ou autres outils assimilables à ces derniers ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**



- Nous rappelons que nous sommes sous arrêté sécheresse de niveau 1. Pour mémoire, la commune utilise l'eau de la piscine pour arroser les fleurs sous arrêté sécheresse ou non. Nous sommes également dans l'obligation d'éteindre les fontaines.

Mesures de limitation des usages



Arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, potagers **interdit de 8h à 20h**



Arrosage des terrains de sports enherbés **interdit de 8h à 20h**

Mesures d'interdiction des usages



Interdiction de laver des voitures en dehors des stations professionnelles



Interdiction sauf remise à niveau nocturne et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions de remplir et vidanger les piscines privées de plus de 1 m³



Fermeture des fontaines publiques et privées d'ornement lorsque cela est techniquement possible

Pour plus d'information, retrouvez le détail des mesures prises sur le site internet de la Préfecture du Doubs



Agenda :

La municipalité organise les Soirées Estivales :

- Samedi 25 juin : Fête de la musique à partir de 18H00. Buvette et petite restauration par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.
- Mercredi 13 juillet : feux d'artifices au centre du village avec DJ.
- Samedi 30 juillet : à partir de 17H00 marché de producteurs et artisans, à 20H00 soirée LATINO PARTY (Animation DJ, initiation aux danses latino, flash Mob) Buvette et petite restauration.
- Vendredi 19 août : à partir de 17H00 marché de producteurs et artisans, à 20H00 soirée CONCERT avec le groupe THE SPLIT.

A la Salle des Fêtes

- Vendredi 24 juin : fête de fin d'année de l'école Jeanne d'Arc
- Dimanche 26 juin : gala de Musicart's
- Vendredi 1^{er} juillet : fête de fin d'année de l'école Pergaud
- Samedi 02 juillet : gala de Fit'N Dance
- Mercredi 03 août : don du sang de 16h à 19h, sur rendez-vous
- Dimanche 14 août : fondue des Sapeurs-Pompiers (infos et réservations auprès de Maxime WARIE au 07.87.70.53.59)

PORTES OUVERTES A L'AS LEVIER



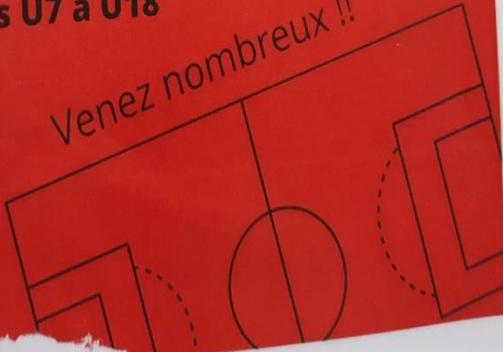
Le samedi 25 juin 2022

De 9h30 à 12h00

Stade Georges Saulnier à LEVIER

Catégories U7 à U18

Venez nombreux !!



FETE DE LA MUSIQUE

Place de la mairie

Buvette et petite restauration



25 juin
à 18h

Music'Arts
RockBand
Après la Ville



MARCHÉ NOCTURNE ET SPECTACLE EQUESTRE

Vendredi 8 juillet 2022
au Lycée agricole
de Levier

- 17h30 : Début du marché
artisanal et produits locaux

Buvette

- De 18h30 à 20h :
Balade en calèche

- 18h45 : Démonstrations équestres
par Océli

- 19h30 : Repas morbiflette

- 20h : Spectacle équestre gratuit par l'écurie du Bel Horizon

Renseignements et inscription au repas au Musée du cheval
et de la forêt



03 81 89 58 74 / museeducheval@cca800.fr



Les Soirées Estivales Marchés nocturnes

Samedi 30 juillet et Vendredi 19 août
De 17H00 à 23H00

Place de la mairie

Ambiance
latine

SPLIT



Buvette et petite restauration

LE JARDIN DES MILLES ABEILLES

Apiculteur maraîcher

Vente à domicile de légumes anciens et divers
miel propolis pollen reines

Monsieur Nicolas BULLE
9 impasse de la Sapinière
25270 LEVIER

Tel : 06.85.12.54.43

EGLISE DE LEVIER

**DIMANCHE
28 AOÛT 2022**

17 HEURES



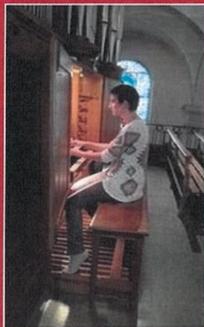
FLÛTE ET ORGUE

**Stéphanie
DEMIERRE
Vincent
ROCH
Marie-Claude
BLENY**



*Oeuvres de
PACHELBEL, TELEMANN
BACH, BOËLY,
GUILMANT, VIERNE
CHAMINADE*

PARTICIPATION LIBRE



Gala
musicart's

Après la
pluie le
beau
temps

26^{juin}
2022

ENTREE
LIBRE

15 h 30
A la salle
des fêtes
de Levier

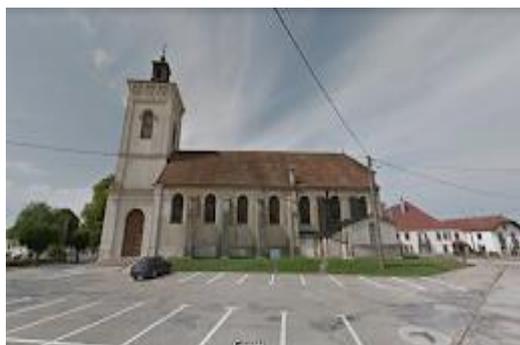
Démocratie participative - 3 sujets :

Nom prénom obligatoire :

Emplacement du monument aux morts



Au Champ de foire



A proximité de l'église

Communication - Feuille municipale

Votre préférence va vers une feuille municipale inchangée ou vers un trimestriel

On ne change rien

Le trimestriel me convient

Formation les gestes qui sauvent

Je souhaite participer à une formation de 2h avec les pompiers sur les gestes qui sauvent. Ma participation sera de 10€

Oui

Non

Téléphone et/ou e-mail si vous souhaitez vous inscrire :